REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N 2026-179

OBJET : INSTALLATION, MAINTENANCE ET DEMONTAGE DES ILLUMINATIONS DE NOËL SUR LA COMMUNE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOOS.

VU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie
- Vu l'avis favorable de la Métropole-Rouen-Normandie, gestionnaire depuis le 1er janvier 2015, des espaces publics dédiés à la circulation,
- Vu La demande de la Sté ILLUMINATIONS SERVICES

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant les interventions relatives à l'installation des illuminations de Noël, à leur maintenance et à leur démontage sur la commune de BOOS ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 12 novembre 2026 au 28 février 2027, lors des interventions d'installation, de maintenance et de démontage des illuminations de noël sur le réseau de la commune de BOOS par l'entreprise Illuminations Services située 9 rue de l'industrie 27430 MUIDS :

- La **CIRCULATION** de tous cycles et véhicules sera **réduite** sur une seule voie au droit des emprises du chantier et si besoin alternée au moyen de feux tricolores de chantier, ou manuellement à l'aide de piquets mobiles de type K10a.

- Le **STATIONNEMENT** de tous cycles et véhicules sera **strictement interdit** au droit des emprises du chantier.

En cas d'impossibilité de circulation du camion de collecte, l'entreprise se chargera de la présentation des déchets en dehors de la zone chantier

ARTICLE 2

La signalisation des travaux, les feux tricolores de chantier ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons seront fournies et mises en place par l'entreprise Illuminations Services et sous sa responsabilité pendant la durée du chantier.

ARTICLE 3

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Illuminations Services en charge des travaux.
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de BOOS,

Fait à BOOS, le 10 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BOOS 76520

M. Bruno GRISEL